



SYNTHESE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 juillet 2023 à 20 h

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente et désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Proposition d'une secrétaire de séance : Mme Clémence MACHET

1. Lutte contre le frelon asiatique : modification de la délibération du 09 juin 2023

Monsieur le Maire informe que le frelon asiatique, devenant de plus en plus présent en Isère et sur le territoire de la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné, constitue une triple menace ; sanitaire, humaine, pour la biodiversité avec un impact négatif pour l'apiculture.

En 2022, 86 nids ont été détruits sur le territoire sur les 111 répertoriés, contre 21 nids détruits en 2021 sur 27 répertoriés.

Classé dans la liste des dangers sanitaires de catégorie 2, le frelon asiatique est une espèce invasive, qui se reproduit très rapidement, prédatrice de la biodiversité, impactant l'économie locale et pouvant être dangereuse pour l'homme dès lors qu'il y a profusion de nids.

En Isère et en Auvergne Rhône Alpes, la lutte contre le frelon asiatique est coordonnée par les Groupement de Défense Sanitaire (GDS), organisme à vocation sanitaire, qui centralise l'ensemble des signalements de nids dans le département via une plateforme www.frelonsasiatiques.fr.

La destruction d'un nid est financièrement à la charge du particulier, propriétaire du terrain où il est localisé. Cette dépense est difficilement supportable pour certains foyers, elle s'élève environ à 150,00 € par nid.

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de lutte efficace visant à détruire la totalité des nids identifiés, le GDS a déjà sollicité financièrement le Département qui s'est engagé à participer à la destruction des nids à hauteur de 50 % par nid depuis 2019.

Afin de participer à cette action de destruction de nids sur le territoire et en complément de la prise en charge par le Département de l'Isère (50%), il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature d'une convention de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec le GDS de l'Isère, permettant un financement à hauteur de 25% du cout de la destruction des nids sur le territoire communal. Les 25% restants sont pris en charge par la Communauté de communes les Vals du Dauphiné dans la limite de 5 000 € pour la totalité du territoire.

2. Modification de la régie du Musée

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la délibération de création de la régie du musée en date du 25 mars 2005 prévoyait un montant maximum de l'encaisse par le régisseur de 300.00 €. L'activité du Musée ayant évolué, Monsieur le Maire propose en accord avec le Trésorier, de relever ce montant maximum à 1 000.00 €.

3 Choix du maître d'œuvre pour la rénovation/réhabilitation de l'ancienne poste

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 mai 2022 désignant le cabinet d'architectes 2H+G pour réaliser une étude concernant le projet de réhabilitation de l'ancienne poste.

Le projet présenté ayant donné satisfaction, Monsieur le Maire propose d'attribuer la maîtrise d'œuvre des travaux à ce même cabinet d'architectes.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 560 000.00 € HT
 Le coût de la maîtrise d'œuvre... 55 720.00 € HT (soit 9.95 % du montant prévisionnel)
 Le coût de la mission OPC (ordonnancement, pilotage, coordination)... 12 880.00 € HT (soit 2.30 % du montant prévisionnel).

4 Demande des subventions Fonds VERT : Rénovation et Réhabilitation d'un bâtiment communal « L'ancienne poste »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre des fonds VERT, il propose un nouveau plan de financement intégrant les différents frais (études, travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre, aléas) :

DEPENSES	FINANCEMENT
Coût global du projet 683 817.50 € HT	Fonds VERT (Etat) 273 527,00 € (40%)
	Autofinancement 410 290, 50 € (60%)
TOTAL 683 817.50 € HT	TOTAL 683 817, 50 € HT

5 Subvention exceptionnelle pour l'Association Lire à La Bâtie

L'Association Lire à La Bâtie a présenté un projet d'achat de mobilier qu'elle n'a pas la capacité financière d'assumer. Cette acquisition étant particulièrement utile à la bonne organisation spatiale de la bibliothèque, Monsieur le Maire propose d'accorder, à titre exceptionnel, une subvention de 200.00 € à l'Association Lire à La Bâtie.

6 Créations/suppressions de postes

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu de différents départs (mutation, retraite), il convient de créer des postes tendant à pallier le manque de personnel en découlant :

- Un poste de Directeur (trice) Général(e) des Services de catégorie B à temps complet
- Un poste d'Adjoint Administratif de catégorie C à temps non complet
- Un poste d'ATSEM, catégorie C à temps complet

Suite au départ d'un Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, il convient de supprimer cet emploi qui sera remplacé par le poste d'Adjoint Administratif ci-dessus mentionné.

Un second emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe positionné à l'école est à supprimer suite au départ à la retraite de l'agent titulaire du poste. Il ne sera pas remplacé.

Tableau des effectifs

FILIERE	GRADE	NOMBRE	TEMPS DE TRAVAIL	EMPLOI AU 12/07/2023
Administrative	Attaché principal	1	35 h.00	DGS
	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	20 h.00	Poste Mairie supprimé
	Adjoint administratif 1ère classe	1	20 h.00	Poste école supprimé
	Adjoint administratif	1	35 h.00	Secrétaire + APC
	Adjoint administratif	1	15 h.00	Secrétaire + APC
Technique	Adjoint technique	1	35 h.00	Service Technique + ASVP
	Adjoint technique principal 1ère classe	1	35 h.00	Service Technique
	Adjoint technique principal 1ère classe	1	35 h.00	Service Technique
	Adjoint technique principal 1ère classe	1	37h.10 /semaine scolaire	Ecole + Restaurant Scolaire + ménage
	Adjoint technique	1	39h.40 /semaine scolaire	Ecole + Restaurant Scolaire + ménage
	Adjoint technique	1	40h.00 /semaine scolaire	Restaurant Scolaire + ménage
	CDD Adjoint technique	1	15.5 h	Ménage + restaurant scolaire
	CDD Adjoint technique	1	10 h .00	Ménage + restaurant scolaire
	CDD Adjoint technique	1	35 h .00	Remplacement
Sanitaire	ATSEM principal 1ère classe	1	37h.10 /semaine scolaire	Ecole + Restaurant Scolaire
Animation	Adjoint d'animation	1	10h.00 /semaine scolaire	Restaurant scolaire
	Adjoint d'animation	1	9h.30 /semaine scolaire	Restaurant scolaire
Culturelle	CDD Adjoint patrimoine 2 CL	1	29 h.00	Musée, bibliothèque

7 Compte-rendu réunions et commissions**8 Infos et questions diverses****9 Signature des œuvres créées lors de la Bâtie'Folle 2022**

AGENDA

- Cérémonie Faverges de la Tour		14 juillet
- Collecte de sang La Bâtie	Amicale des donateurs de sang	19 juillet
- Soirée Cherokee	Vilovi	22 juillet
- Pétanque	USM	26 août
- Concours de labour	Les Abrets	27 août
- Forum des Associations	Mairie	02 septembre
- Comice agricole	Les Abrets	02/03 septembre
- La Bâtie'Folle	Mairie	15 septembre

Date de la prochaine séance du Conseil : mercredi 06 septembre 2023